



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.6/2008/8
13 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation

Dix-huitième session
Genève, 3-4 novembre 2008
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

PROJETS SECTORIELS

**Rapport d'activité sur l'initiative sectorielle concernant
les équipements utilisés à proximité d'explosifs**

Note du secrétariat

À sa dernière réunion, le 19 mars 2008, le Bureau du Groupe de travail (WP.6) a prié les présidents des initiatives sectorielles d'établir un aperçu de l'état d'avancement des initiatives qu'ils mettaient en œuvre suivant les lignes directrices du modèle international. Les informations sont structurées sur la base d'un modèle établi par le secrétariat.

Le rapport d'activité est soumis au Groupe de travail pour information.

I. OBJECTIFS DU PROJET ET RÉSULTATS ATTENDUS

1. Des équipements utilisés à proximité d'explosifs (c'est-à-dire dans des lieux où des liquides, vapeurs, gaz ou poussières de combustibles inflammables sont susceptibles d'être présents en quantités suffisantes pour provoquer un incendie ou une explosion) sont en exploitation dans de nombreux secteurs d'activité, tels que l'industrie chimique et pétrolière, les stations service, les installations de manutention et de stockage de céréales, les sites de travail du bois, ou encore les raffineries de sucre.
2. Les utilisateurs d'équipements de ce type opèrent de plus en plus au niveau mondial suivant une approche technologique unique, tandis que les lois et règlements nationaux insistent sur la nécessité d'une approbation obligatoire par des organismes notifiés reconnus au niveau national.
3. Cette situation complique l'ouverture des marchés des équipements protégés contre les explosions, et elle dessert les intérêts des industriels et des consommateurs.
4. Les objectifs de l'équipe spéciale sont les suivants:
 - a) Promouvoir l'utilisation dans l'industrie des normes établies par la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
 - b) Promouvoir une législation harmonisée au niveau mondial;
 - c) Promouvoir l'acceptation mutuelle des procédures d'essai et des résultats des essais par les différents laboratoires;
 - d) Promouvoir des procédures comparables d'installation, de maintenance et de réparation des équipements.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

5. La première réunion du projet s'est tenue pendant la dix-septième session annuelle du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, en novembre 2007, et elle a permis à un certain nombre de pays de présenter les dispositifs juridiques qu'ils avaient mis en place dans cet important secteur.
6. Les participants à la réunion sont convenus de recueillir des informations concernant les dispositifs juridiques en vigueur sur les principaux marchés. L'Union européenne, l'Amérique du Nord, la Fédération de Russie et l'Australie ont communiqué des réponses au questionnaire. Les réponses du Japon et de la Chine sont attendues. De plus, le système IECEx (Commerce international d'équipements électriques utilisés à proximité d'explosifs) contribue activement à ce projet.

III. RÉUNIONS TENUES EN 2008 CONCERNANT LE PROJET

7. Sur invitation du secrétariat de l'IECEx et des pays organisateurs, la deuxième réunion de l'initiative sectorielle de la CEE concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs se tiendra parallèlement à la réunion annuelle de l'IECEx et au symposium industriel (Paris, 29 septembre).
8. L'Équipe spéciale tiendra une autre réunion dans le cadre de la session annuelle du WP.6, en novembre 2008.

IV. PROGRÈS RÉALISÉS EN 2008 ET RÉSULTATS ATTENDUS POUR LA SESSION ANNUELLE

9. À Paris, les participants à la deuxième réunion:
 - a) Examineront en détail le mandat de l'initiative de la CEE;
 - b) Analyseront les réponses au questionnaire, afin de mettre en évidence les points communs entre les réglementations en vigueur sur les différents marchés;
 - c) Commenceront à travailler sur un avant-projet d'accord possible.
10. Le principal résultat attendu pour la session annuelle de 2008 est le questionnaire et les réponses reçues à ce jour.

V. RESPONSABILITÉ POUR LA SUITE DES TRAVAUX

11. L'initiative concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs est constituée des membres suivants: M. Frank Lienesch, M. Hatto Mattes, M. Chris Agius, M. Fabrizio Sacchetti, M. Kerry Mc Manama, M. Uwe Klausmeyer, M. Liu Weijun.

VI. RÔLE DU SECRÉTARIAT

12. On attend du secrétariat qu'il continue à appuyer les travaux de l'initiative de la CEE en assurant les services des réunions selon que de besoin (préparation des invitations, de l'ordre du jour et des documents d'appui) et qu'il établisse les rapports des réunions. Le site Web de l'initiative doit être régulièrement mis à jour en fonction des dernières évolutions. Le secrétariat pourrait aussi aider le président de l'initiative à entretenir et développer des contacts avec les différents acteurs du Système et avec les instances gouvernementales nationales.
